



Programme de recherche correctionnelle 2023- 2025

Sous-ministériat des services
correctionnels

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
Rôle et mission de la recherche aux services correctionnels	4
Orientations ministérielles 2023-2025	4
Axes de recherche	5
<i>Prévention de la récidive</i>	5
<i>Profils, trajectoires et facteurs criminogènes</i>	5
<i>Actions contributives à la sécurité et à la protection</i>	5
<i>Acteurs et milieux correctionnels</i>	6
Partenaires actifs	6
Sujet de recherche par axe	7
Travaux internes.....	8
Avantages, diffusion et reconnaissance	8
Étapes pour soumettre une demande de projet de recherche	9

Mise en contexte

« La réinsertion sociale est au cœur des objectifs du ministère de la Sécurité publique. Elle contribue à améliorer la sécurité de la population en réduisant le risque de récidive. En finançant la recherche, nous nous donnons les moyens de développer des pratiques d'avant-garde en matière de réinsertion sociale. » Martin Coiteux, 21 juin 2018

Dans le respect des droits fondamentaux des personnes qui leur sont confiées, les Services correctionnels contribuent à la protection de la société en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant sur elles un contrôle raisonnable, sécuritaire et humain, en reconnaissant leur capacité à évoluer positivement et en tenant compte de leur motivation à s'impliquer dans une démarche de réinsertion sociale. Ils exercent un mandat d'évaluation et assurent la prise en charge et le suivi de ces personnes, dans la communauté ou en détention. Dans ce contexte et afin de soutenir l'accroissement des connaissances, l'amélioration des pratiques et la contribution au regard de la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, les Services correctionnels ont l'obligation de faire de la recherche en matière correctionnelle en association avec les autres intervenants (LSCQ, 2007).

Dès sa création, le sous-ministériat des services correctionnels (SMSC) a voulu répondre à certains besoins exprimés au sein des milieux de connaissances liés à la criminologie et aux pratiques gravitant autour des intervenants correctionnels et des personnes contrevenantes en mettant en place des programmes susceptibles de faciliter la réinsertion sociale, et d'influencer à la baisse le taux de récidive criminelle tout en augmentant la sécurité du public. L'ensemble de ces préoccupations, à la fois théoriques et opérationnelles, trône au sommet des objectifs ultimes des services correctionnels du Québec. Depuis plusieurs années, la recherche correctionnelle se positionne comme étant un outil informationnel sur la clientèle pour le SMSC. Elle offre également un support aux milieux universitaires et à ses différents partenaires de recherche. En 2021, le SMSC a pris un virage important dans sa vision de la recherche et de l'exploitation des données correctionnelles. Il importe d'assurer un lien étroit entre les priorités du SMSC en matière de recherche correctionnelle et le développement et l'amélioration des pratiques correctionnelles. La prémisse visant à optimiser les processus pour améliorer les performances doit désormais se positionner au cœur du mandat de la recherche correctionnelle. La recherche correctionnelle se doit d'être proactive, novatrice et permettre des positionnements stratégiques des autorités sur les enjeux à venir et sur les objectifs à atteindre. Elle doit être structurante et viser une meilleure performance organisationnelle en favorisant le développement d'outils de gestion concrets en lien avec les objectifs stratégiques du SMSC.

Le programme de recherche 2023-2025 a donc été développé autour de cette vision. En plus de permettre d'accroître la visibilité de la recherche en matière correctionnelle auprès des partenaires actifs et potentiels, il vise le développement continu de connaissances en matière correctionnelle, l'accessibilité à la connaissance pour le réseau tout en ayant la préoccupation de faciliter l'intégration des nouveaux savoirs dans les pratiques correctionnelles. Ce programme intègre une description des quatre axes de recherche : *acteurs et milieu correctionnels, profils, trajectoires et facteurs criminogènes, prévention de la récidive et actions contributives à la protection*. Également, il recense des activités de recherches réalisées au cours des dernières années ainsi que les projets actuellement pilotés par l'organisation permettant, de cette façon, une continuité des thématiques des recherches traitées et celles à explorer pour le futur.

Rôle et mission de la recherche aux services correctionnels

SMSC	SOUS-MINISTÉRIAT DES SERVICES CORRECTIONNELS
DG-PCA	DIRECTION GÉNÉRALE AUX PROGRAMMES, AU CONSEIL ET À L'ORGANISATION
DGAMPC	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA MODERNISATION ET DE LA PERFORMANCE CORRECTIONNELLE
DRI	DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE L'INFOCENTRE



La recherche en matière correctionnelle est sous l'égide de la Direction générale adjointe de la modernisation et de la performance correctionnelle (DGAMPC) au sein de laquelle se trouve la Division de la recherche et de l'Infocentre (DRI). L'Infocentre assure l'extraction, la transformation, l'exploitation, l'analyse et la diffusion de l'ensemble des données correctionnelles disponibles. La recherche, quant à elle, développe et maintient un mode formel de collaboration avec ses principaux partenaires externes, dont les chaires de recherche, ainsi que les institutions universitaires relativement au cheminement des demandes de projets de recherche. La DRI coordonne les activités de recherche internes et externes tout en contribuant activement à la transmission des résultats aux parties prenantes. Elle publie des profils de la clientèle et des statistiques correctionnelles annuellement.

Depuis plusieurs années, les milieux académiques et de recherche entreprennent et conduisent de nombreux projets novateurs avec la collaboration du SMSC. Des chaires de recherche s'intéressant à différents sujets en lien avec la sécurité publique en établissant des partenariats avec le SMSC. Enfin, des budgets permettent au SMSC de contracter des ressources externes pour mener ou collaborer à des projets de recherche spécifiques à sa mission.

Orientations ministérielles 2023-2025

Spécifiquement, les orientations du SMSC ci-dessous représentent les intérêts contemporains d'améliorations des pratiques correctionnelles appuyées sur des données probantes.

- Prévention et réduction de la violence entre partenaires intimes ;
 - C'est dans ce contexte que le gouvernement actuel a adopté le projet de loi 24, lequel a permis de déployer les bracelets antirapprochements avec l'objectif de protéger les victimes de violence entre partenaires intimes et, par conséquent, de réduire les récidives.
- Développement des connaissances et des pratiques à l'égard des besoins spécifiques de la clientèle contrevenante féminine ;
- Enrichissement des approches envers les différentes communautés autochtones issues des Premières Nations ou des peuples inuits ;
- Adaptation des pratiques correctionnelles et amélioration des conditions de détention en fonction de clientèles spécifiques (diversité sexuelle et de genre, personnes suicidaires, etc.) ;
- Optimisation des services d'accompagnement et de support en établissement détention ;
 - Déploiement de postes professionnels dans certaines régions (agents d'intégration sociale (AIS) et agents de relation d'aide en milieu carcéral (ARAMC)).

Axes de recherche

Le programme de recherche se décline autour de 4 axes transversaux qui couvrent un large spectre scientifique s'inscrivant dans un continuum intégratif de recherche en matière correctionnelle, depuis la science fondamentale vers une recherche davantage appliquée, tout en s'appuyant sur les valeurs et les philosophies en matière de sécurité et de réinsertion sociale des personnes contrevenantes. En outre, le programme est la résultante d'une concertation auprès du réseau correctionnel du SMSC. Sa mise en place vise à développer une véritable synergie avec tout chercheur souhaitant explorer différentes thématiques en matière correctionnelle, et ce, dans un objectif d'optimisation constante des pratiques et de l'amélioration des connaissances en cohérence avec la mission du SMSC.

Prévention de la récidive

Au SMSC, la récidive est définie « [...] comme une nouvelle condamnation pour un nouveau délit commis pendant une période circonscrite dans le temps, soit pendant la durée de la mesure et pendant une période d'observation de deux ans après la mesure ». La prévention de la récidive criminelle s'inscrit au cœur du mandat et des préoccupations du système correctionnel québécois. C'est fort de cet engagement que le SMSC favorise l'accès à des programmes et des services pour la clientèle contrevenante afin de soutenir leur réhabilitation et maximiser leur potentiel de réinsertion sociale. De ce fait, cet axe s'intéresse aux actions posées par le système, notamment au contenu des programmes en place, la participation à ceux-ci, la collaboration avec différents partenaires internes et externes pour leur élaboration et leur évaluation, ainsi que le développement et la révision d'approches d'interventions, entre autres, par la recherche appliquée. Toute action d'accompagnement pour la personne contrevenante peut faire l'objet de recherches correctionnelles et contribuer à l'objectif commun qu'est la prévention de la récidive.

Profils, trajectoires et facteurs criminogènes

L'intervention correctionnelle doit être guidée par le principe de la connaissance de la clientèle. Pour mieux évaluer, mieux intervenir et mieux prendre des décisions en vue d'une remise en liberté, il est essentiel de bien connaître la personne contrevenante. Une connaissance aiguisée de la clientèle permet de mettre en place des mesures, des services ainsi qu'un accompagnement adapté aux besoins spécifiques rencontrés. Cet axe a pour but de soutenir la réinsertion sociale en accueillant des projets de recherche s'intéressant, entre autres, aux différentes caractéristiques de la clientèle contrevenante. Celles-ci comprennent notamment les types de délinquances et leurs profils, les éléments sociodémographiques, incluant le genre et l'ethnicité, la nature des infractions et leur prévalence, les facteurs de protection et de risque, comme les relations familiales et l'employabilité, la santé mentale, etc. Cet axe vise donc le développement d'une meilleure compréhension de la spécificité de ses différentes clientèles afin de mieux orienter les actions et les interventions du personnel en milieu correctionnel.

Actions contributives à la sécurité et à la protection

Les interventions axées sur la sécurité et la protection s'exercent à de multiples niveaux. En effet, les méthodes de travail entourant la sécurité concernent autant les victimes, le personnel, les personnes contrevenantes que la population générale. Le SMSC a, entre autres, le mandat d'assurer la garde des personnes qui lui sont confiées et leur suivi dans la communauté, s'il y a lieu, jusqu'à la fin de leur peine. Aussi, il considère essentiel de créer et de maintenir un environnement sécuritaire qui permet à leur personnel et à la clientèle correctionnelle d'évoluer dans un milieu propice à la prise en charge de leurs responsabilités respectives. Pour préserver l'équilibre entre leur mandat et leurs besoins en matière de sécurité, le SMSC doit favoriser des approches et des méthodes d'intervention adaptées à sa mission. Celle-ci vise également

une dynamique de respect et de dignité de la personne. Cet axe vise à documenter les stratégies de protection disponibles en établissement de détention et dans la communauté dans un souci constant d'assurer leur efficacité et leur optimisation. En outre, il aborde les mesures évaluatives de la clientèle correctionnelle afin de préserver un regard contemporain sur les outils de mesure utilisés et ainsi augmenter l'efficacité des interventions auprès de celle-ci.

Acteurs et milieux correctionnels

La contribution du personnel du SMSC est fondamentale au bon fonctionnement organisationnel. À l'instar des activités des services correctionnels se retrouvent de multiples travailleurs occupant des fonctions diverses et exerçant leurs tâches de travail dans des environnements différents, dans la communauté ou dans les établissements de détention. Cet axe tient compte de l'exploration de la réalité de travail du personnel civil et correctionnel et des multiples enjeux qui y sont associés, entre autres, les exigences de qualification, le recrutement, la sélection et la fidélisation de la main-d'œuvre. En outre, il intègre les aspects spécifiques à l'environnement de travail, les méthodes de gestion, les conditions de travail ainsi que les interactions professionnelles et organisationnelles. Ces thématiques se retrouvent au cœur des préoccupations actuelles dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. D'autres exemples peuvent également émaner de cet axe, dont l'investigation des causes liées à l'absentéisme, les mécanismes de réintégration au travail, la prévention et les lésions, physiques ou mentales, associées au travail. Cet axe vise également à développer des connaissances scientifiques et à déterminer les meilleures méthodes en prévention pour le personnel civil et correctionnel qui évolue dans des milieux complexes.

Partenaires actifs

Des partenaires externes, incluant chercheurs et étudiants sont invités, à participer activement à la recherche correctionnelle. Liés par un contrat de service professionnel ou par une collaboration mixte entre chercheurs externes et conseillers à la recherche du SMSC, ces partenaires sont des vecteurs importants dans la production d'un savoir en matière correctionnelle et de l'amélioration des pratiques. Les principaux partenaires identifiés sont, entre autres :

- Centre international de criminologie comparée (CICC)
- Chaire de recherche en évaluation économique des politiques publiques de l'Université Laval
- Chaire de recherche en réinsertion sociale des personnes contrevenantes de l'Université Laval
- Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison du Cégep Marie-Victorin
- École de criminologie de l'Université de Montréal
- Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
- Société de criminologie du Québec (SCQ)

En étroite collaboration avec les autres unités du réseau correctionnel et de ses partenaires, la DRI a pour mission de contribuer à l'accroissement des connaissances en matière de recherche correctionnelle dans la perspective d'une meilleure réinsertion sociale des personnes contrevenantes et ultimement au développement d'un milieu de vie plus sécuritaire. Afin de remplir cette mission de façon optimale, la DRI a développé les axes de recherche en tenant compte des assises légales et administratives ainsi que de la philosophie et des valeurs de l'organisation.

Sujet de recherche par axe

Acteurs et milieux correctionnels

- En établissement (agents des services correctionnels, agents de probation, conseillers en milieu carcéral, gestionnaires, etc.)
- En communauté (agents de probation, gestionnaires, etc.)
- Formation offerte au personnel dans l'exercice de ses fonctions
- Environnement de travail
- Méthodes de travail
- Santé psychologique
- Etc.

Prévention de la récidive

- Programmes de réinsertion sociale (en établissement, en communauté, éducation, Parcours, etc.)
- Collaboration avec les partenaires (Commission québécoise des libérations conditionnelles, organismes communautaires, RBAC-PCQ, RBAC-VPI, etc.)
- Approches et techniques d'intervention
- Etc.

Profils, trajectoires et facteurs criminogènes

- Type de délinquances (acquisitive, consommation, violence, gangs, etc.)
- Caractéristiques de la clientèle contrevenante ou accusée (non conscientisée, etc.)
- Profil sociodémographique (ethnie, sexe, âge, etc.)
- Facteurs de protection et facteurs de risque (ex. : employabilité, relations familiales, conjugales ou amicales)
- Nature et prévalence des infractions

Actions contributives à la sécurité et à la protection

- Mesures d'encadrement (bracelet anti-rapprochement, application des ordonnances)
- Mesures de sécurité en établissement
- Mesures de sécurité en communauté
- Mesures évaluatives (cautionnement, outils de classement, etc.)
- Etc.

Travaux internes

La Division de la recherche et de l'Infocentre s'implique à la réalisation de différents travaux permettant l'amélioration des connaissances et des pratiques en matière correctionnelle.

- o Développement et révision d'outils d'évaluation (RBAQ-PCQ-R, RBAQ-PCQ-PVI, etc.)
- o Exploitation, analyse et valorisation de données correctionnelles (analyse prospective, profils correctionnels de la clientèle carcérale et externe, etc.)
- o Demandes ponctuelles sur des projets et comités spécifiques (recension des écrits, estimation des impacts de projets de loi, etc.)
- o Mise à jour des connaissances par la participation à des événements à teneur scientifique et diffusion de celles-ci aux équipes concernées.

*Lors du prochain programme de recherche 2026-2029, une section dédiée à la rétrospective des travaux engendrés par le présent programme sera ajoutée.

Avantages, diffusion et reconnaissance

L'équipe de la Division de la recherche et de l'Infocentre offre un soutien primordial aux chercheurs et étudiants désirant mener un projet de recherche avec ses ressources. Chaque projet de recherche se voit assigner un conseiller en recherche, présent pour analyser le dossier, s'assurer qu'il correspond aux exigences de l'organisation, faciliter l'accès aux données ou l'amorce du recrutement s'il y a lieu. Les coûts entourant l'extraction des données sont assumés par le SMSC. L'accès à la clientèle et au personnel est facilité. Les résultats de recherche seront diffusés, avec l'accord du chercheur, sur Internet et Intranet du MSP ainsi qu'aux équipes potentiellement susceptibles d'en bénéficier.

La recherche peut conduire à des modifications ou à la bonification des pratiques correctionnelles existantes. Le chercheur pourrait être amené à présenter ses travaux aux autorités correctionnelles ou à bénéficier de collaborations futures pour la mise en place de pratiques novatrices au sein de l'organisation.

De plus, il existe le [Prix du ministre](#) vise à reconnaître la contribution de la recherche scientifique au domaine de la sécurité publique. Une bourse de 3000 \$ est remise tous les deux ans à une étudiante ou à un étudiant dont le mémoire, le stage de maîtrise ou la thèse se démarque par son apport à la mission du ministère de la Sécurité publique.

Étapes pour soumettre une demande de projet de recherche

Pour être complète, une demande doit contenir les pièces justificatives suivantes :

- ☐ **Formulaire 3 1 I 04-F1** « Demande d'autorisation d'un projet de recherche »
- ☐ **Formulaire 3 1 I 04-F2** – « Engagement »
 - ð Signé par CHACUNE des personnes travaillant au projet, qui auront accès aux données ou à la clientèle, et identifiées comme chercheurs associés sur le formulaire.
- ☐ **Formulaire - Consentement à la vérification des antécédents judiciaires et correctionnels**
 - ð Signé par CHACUNE des personnes travaillant au projet, qui auront accès aux données ou à la clientèle, et identifiées comme chercheurs associés sur le formulaire.
- ☐ **Devis de recherche** (comprenant objectif(s) du projet de recherche, contexte de la problématique appuyant la pertinence du projet de recherche, hypothèses et question(s) de recherche, méthodologie utilisée (ex. : instrument(s) de mesure, échantillon ciblé, déroulement des entrevues, logiciel utilisé pour l'analyse des données et le codage), échéancier, méthode envisagée pour la diffusion des résultats finaux)
- ☐ **Preuve du statut** à partir de laquelle vous ferez cette recherche
- ☐ **Certificat d'éthique** émis par l'établissement universitaire, s'il y a lieu
- ☐ **Outils utilisés pour la collecte de données** : questionnaire, grille d'entrevue ou tout autre document relatif au projet de recherche
- ☐ **Matériel prévu pour le recrutement**, s'il y a lieu
- ☐ **Liste des personnes devant se rendre à l'établissement**, s'il y a lieu

Il est à noter que la demande doit préciser clairement la manière dont votre recherche participe au mandat des Services correctionnels ainsi que la ou les contributions attendues. Par la suite, l'ensemble de vos documents doivent être transmis par courriel à l'adresse suivante : DPMPC@mssp.gouv.qc.ca. Le processus d'autorisation d'un projet de recherche nécessite un délai de six à huit semaines, et ce, à compter du moment où votre dossier est complet.

Direction générale adjointe de la modernisation et de la performance correctionnelle
Direction générale aux programmes, au conseil et à l'administration
Sous-ministériat des services correctionnels
14 octobre 2022